

Stéphane JUNIQUE*Président du Groupe des élus socialistes et républicains
de la Ville de Nantes*Monsieur Jean-Luc LANDAS
jeanluc.landas@sfr.frNantes, le **08 SEP. 2014**

Monsieur,

C'est avec la meilleure attention que j'ai pris connaissance de votre courriel du 27 août 2014 dans lequel vous m'interpellez sur l'évacuation des locaux de la rue des Stocks intervenue le 30 juillet dernier.

Je comprends l'émotion suscitée par cette évacuation. Cependant, je tenais tout d'abord à vous rappeler les raisons qui l'ont rendue nécessaire. Premièrement, ces locaux étaient désaffectés et non à usage d'habitation, les conditions de vie d'un point de vue sanitaire et sécuritaire étaient donc très précaires. Par ailleurs, cette occupation remettait en cause le projet de construction de 52 logements, dont 16 logements sociaux, et de relogement d'associations caritatives dont les Restos du cœur. Enfin, les heurts très violents ayant opposé les occupants des locaux en juillet ont poussé l'Etat à mettre en œuvre au plus vite la décision de justice autorisant l'évacuation des lieux.


Soucieuse de proposer des solutions, en fonction des situations, aux personnes évacuées le 30 juillet au matin, la Ville a mis à disposition de l'Etat les locaux municipaux de la Cigarière, situés 3 cour Jules Durand. Les personnes évacuées ont été invitées à y passer pour qu'un diagnostic social leur soit proposé afin de les orienter et qu'une proposition d'hébergement pour le soir même puisse leur être formulée. Je regrette que sur les 77 personnes évacuées, seules 8 s'y soient rendues.

Je tenais, par ailleurs, à vous rappeler l'engagement de la municipalité pour répondre aux besoins et à la sécurité des personnes concernées par ce type de situation. En ce sens, une politique offensive en matière d'hébergement d'urgence est menée au quotidien. Alors que la compétence relève de l'Etat, la Ville de Nantes met de nombreux locaux à disposition de structures d'hébergement comme la halte de nuit au 6 rue de Hercé, le CHU au 24 bis rue des Olivettes, la maison relais Anef Ferrer du 22 Boulevard Dalby ou le foyer Beau Rivage au 8 chemin des bateliers, et de l'Etat avec le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Archipel, le centre nantais d'hébergement des réfugiés (CNHR) et le foyer Saint-Martin. La municipalité soutient également les accueils de jour et les associations qui œuvrent au profit de personnes sans domicile et subventionne la Maison de la Veille Sociale 44 pour le 115.

Pour autant, nous considérons que Nantes doit aller plus loin et rester une Ville active en la matière. C'est dans cet esprit que la municipalité travaille dès à présent à la mise en œuvre de l'engagement n°71 du projet « Nantes a de l'avenir » porté durant la campagne des élections municipales par Johanna Rolland, visant à « renforcer et développer l'offre d'accueil et d'hébergement d'urgence avec les partenaires concernés : création de deux accueils de jour et d'une maison relais supplémentaires pour les sans-abris » en partenariat avec l'Etat et les autres collectivités concernées.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je reste bien sûr à votre écoute et à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Stéphane JUNIQUE